



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

**Convention avec l'association Ensemble Socioculturel Niortais
relatives aux animations périscolaires**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050557

Animation Socio-éducative et Culturelle

**Convention avec l'association Ensemble Socioculturel Niortais
relatives aux animations périscolaires**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du réaménagement du dispositif socioculturel niortais, l'association «Ensemble Socioculturel Niortais» a été créée le 24/11/2004.

Les centres sociaux de la Ville seront désormais gérés par huit associations territoriales nouvelles, dont la création est en cours.

L'E.S.N. assure la fonction «employeur» et les relations notamment financières entre la Ville, l'E.S.N. et les associations territoriales feront l'objet de nouvelles conventions.

Certaines activités notamment les animations périscolaires, feront l'objet d'une contractualisation avec l'E.S.N. Il vous est proposé de délibérer sur cette contractualisation en matière d'animations périscolaires.

A cet effet, une convention cadre triennale, ci-jointe, est proposée, pour maintenir l'engagement de la Ville, pour ce qui la concerne, dans le financement de ce dispositif et permettre la continuité de ces animations dans les treize écoles concernées.

Une subvention annuelle sera versée. Son montant sera arrêté, sur proposition de l'E.S.N, avant la fin du mois de décembre de l'exercice précédent l'année considérée. La subvention sera versée en deux parties : courant janvier, un acompte de 80% du montant annuel de la subvention ; le solde, avant le 31 décembre de l'exercice, après examen du compte administratif et du rapport d'activités de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la mise en œuvre initiale du dispositif conventionnel, les modalités d'attribution et de versement de la subvention municipale annuelle proposées dans cette convention conduiront l'E.S.N. à disposer des crédits correspondants en fin janvier de l'exercice, voire en février.

Aussi, afin de permettre une bonne continuité dans le financement des activités d'animation périscolaire, il est proposé de verser une avance de trésorerie initiale à l'E.S.N. au titre des animations périscolaires, équivalente à 3/12ème de la subvention versée au titre de l'année 2005, soit 50 875 euros. La régularisation de cette avance sera réalisée à l'occasion du versement de l'acompte sur la subvention annuelle 2006 qui sera liquidé en fin janvier.

Une convention, également ci-jointe, relative à cette avance de trésorerie est proposée.

Enfin, un comité de pilotage est proposé ; il sera chargé du suivi du dispositif et de l'exécution de la présente convention.

Il est proposé de fixer sa composition comme suit :

- un représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- un représentant de l'Inspection Académique
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- un représentant de la C.A.N. au titre de la Politique de la Ville
- deux représentants de l'E.S.N.
- deux représentants de la Ville de NIORT

Il est proposé de désigner pour représenter la Ville au sein de ce comité de pilotage Monsieur Rodolphe CHALLET et Monsieur Robert PLANTECOTE.

Descriptif du dispositif :

13 écoles élémentaires sont concernées par le dispositif :

3 écoles en Z.E.P.

- Jean Zay
- Emile Zola
- Ernest Pérochon

10 écoles réparties sur le reste du territoire

- Louis Aragon

- Agrippa d'Aubigné
- Paul Bert
- Les Brizeaux
- Pierre de Coubertin
- Jules Ferry
- Jean Jaurès
- Jean Macé
- Edmond Proust
- George Sand

Le temps de travail des animateurs se découpe comme suit :

- accueil du matin : 7h30 – 8h35
- activités à l'heure du repas et surveillance de la cour : 11h50 – 13h30
- accueil du soir : 16h30- 18h30
- temps de préparation

Sur chaque site un agent titulaire du diplôme de directeur de centre de vacances et de loisirs (B.A.F.D.) est responsable des activités et doit veiller au respect des règles de sécurité et d'encadrement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre proposée
- approuver la convention d'avance de trésorerie proposée
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions
- désigner Monsieur Rodolphe CHALLET et Monsieur Robert PLANTECOTE pour représenter la Ville au comité de pilotage
- imputer les dépenses d'un montant de 50 875 euros au budget de l'exercice correspondant :

Fonction 011 – Sous fonction 4220 – Article 6042

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)